

PAR COURRIEL

Longueuil, le 20 août 2015

N/Réf: 2004 34069

Objet : Demande d'accès concernant des documents relatifs à l'émission d'autorisation  
pour la 67<sup>ième</sup> Avenue à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

---

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 17 juillet dernier, concernant l'objet précité et à notre conversation téléphonique du 19 août 2015.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

1. Autorisation du 1er décembre 2006 (3 pages);
2. Rapport d'analyse du 30 novembre 2006 (3 pages).

Après l'analyse de ces documents, vous allez nous formuler une nouvelle demande qui précisera ceux qui sont le plus susceptible de répondre à vos besoins. Nous pourrons par la suite, traiter cette nouvelle demande d'accès à l'information avec diligence.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

...2

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Fabrice Tremblay, répondant régional  
de l'accès aux documents

p. j. (3)

Longueuil, le 1<sup>er</sup> décembre 2006

**AUTORISATION**

*Loi sur la qualité de l'environnement*  
(L.R.Q., article 32)

Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix  
959, rue Principale  
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix (Québec) J0J 1G0

N/Réf. : 7311-16-01-5603501 / 400363897  
7315-16-01-5603502 / 400363898

Objet : Construction d'un système de collecte et d'interception des eaux usées et construction d'une station d'épuration des eaux usées

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 10 mars 2006, reçue le 16 mars 2006 et complétée le 30 novembre 2006, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Construire un réseau d'égout sanitaire sous vide, composé de 129 postes de vannes d'interface et de conduites d'égouts sanitaires sous vide de 75 mm à 250 mm pour une longueur totale d'environ 9 665 mètres pour la 55<sup>e</sup> Avenue, la 56<sup>e</sup> Avenue, la 57<sup>e</sup> Avenue, la 59<sup>e</sup> Avenue, la 60<sup>e</sup> Avenue, la 62<sup>e</sup> Avenue, la 63<sup>e</sup> Avenue, la 64<sup>e</sup> Avenue Est, la 64<sup>e</sup> Avenue Ouest, la 65<sup>e</sup> Avenue, la 67<sup>e</sup> Avenue, la 1<sup>ère</sup> Rue, la 2<sup>e</sup> Rue, la 3<sup>e</sup> Rue et la 4<sup>e</sup> Rue et la rue Principale;

Construire un poste central de collecte sous vide et de refoulement comprenant trois pompes servant à créer le vide dans les conduites, deux pompes d'une capacité de 36 l/s sous une hauteur de charge totale de 45 mètres servant au refoulement des eaux et un groupe électrogène;

Construire une conduite de refoulement de 200 mm pour une longueur totale d'environ 3 450 mètres et empruntant la rue Principale, la 67<sup>e</sup> Avenue, la 1<sup>ère</sup> Rue et la 81<sup>e</sup> Avenue;

Construire une station d'épuration des eaux usées de type étangs aérés facultatifs à parois verticales en béton composé de 2 bassins de 34 mètres de diamètres par 4,15 mètres de profondeur d'eau, chacun divisé en deux par un mur, formant ainsi 4 cellules en série. Le volume liquide total atteint donc 7 451 m<sup>3</sup> avec un temps de rétention de 10 jours. Le débit moyen de conception est de 698 m<sup>3</sup>/j.

Les exigences de rejet à l'émissaire sont les suivantes :

PARAMÈTRE	PÉRIODE	CONCENTRATION (mg/l)	CHARGE ALLOUÉE (kg/j)
		Moyenne sur la période	
DBO <sub>5</sub>	Année	50 (50)	54,7
Phosphore total	15 mai au 14 novembre	1,0 (80)	0,88
Coliformes fécaux	1 <sup>er</sup> mai au 31 octobre	Moyenne géométrique de 10 000 org/100 ml	

- En aucun cas, la charge allouée ne doit être dépassée.
- Les chiffres entre parenthèses à côté des concentrations indiquent les pourcentages de rendement correspondant à la réduction de la charge d'affluent pour la période correspondante.

Construire un émissaire de 300 mm de diamètre et d'une longueur totale d'environ 680 mètres. La mise en place de cet émissaire dans la rivière Richelieu se fera par poussées.

Cette autorisation est délivrée avec l'engagement de la municipalité de ne pas brancher, au réseau d'égout sanitaire, la résidence sise au 899, 2<sup>e</sup> Rue, (lot 46-22), dans la municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-L'Île-aux-Noix.

Les travaux seront réalisés sur des parties de lots et des subdivisions des lots 43 à 47, 56 et 57, 60 à 79, 81 à 105 du cadastre de la paroisse de Saint-Valentin, dans la municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-L'Île-aux-Noix, municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu.

#### **Autorisation**

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le titulaire s'engage à réaliser ce projet tel qu'il est décrit aux présentes.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Formulaire de présentation des demandes d'autorisation pour les projets d'aqueduc et d'égouts, daté du 10 mars 2006 et signé par Serge Corriveau, ing.;



- Formulaire de présentation des demandes d'autorisation pour les systèmes de traitement des eaux usées d'origine domestique, daté du 10 mars 2006 et signé par Serge Corriveau, ing.;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), datée du 15 mars 2006, signée par Serge Corriveau, ing. concernant une demande d'autorisation pour l'assainissement des eaux de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ;
- Lettre au MDDEP, datée du 3 juillet 2006, signée par Serge Corriveau, ing. concernant des informations supplémentaires sur le projet;
- Lettre au MDDEP, datée du 7 juillet 2006, signée par Serge Corriveau, ing. concernant des informations supplémentaires sur le projet.
- Lettre au MDDEP, datée du 20 septembre 2006, signée par Marie Lili Lenoir, concernant des modifications règlementaires;
- Lettre au MDDEP, datée du 21 septembre 2006, signée par Marie Lili Lenoir, concernant des modifications règlementaires;
- Lettre au MDDEP, datée du 2 octobre 2006, signée par Marie Lili Lenoir, concernant le lotissement du projet et un engagement à ne pas brancher la résidence au 899, 2<sup>e</sup> Rue à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;
- Document au MDDEP, daté du 15 novembre 2006, transmis par Marie Lili Lenoir, concernant des modifications règlementaires;
- Lettre au MDDEP, datée du 30 novembre 2006, signée par Marie Lili Lenoir, concernant la conformité d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



PP/IT/it

Pierre Paquin  
Directeur régional  
de l'analyse et de l'expertise  
de l'Estrie et de la Montérégie